

Entente nationale 2023-2028

L'encadrement de la tâche

Équivalence hebdomadaire/annuelle
Pour l'année scolaire 2026-2027

Primaire	Tâche éducative (TÉ)		Autres tâches professionnelles (ATP)				Temps total
	Cours et leçon	Autres activités	ATP Générales (assignées par la direction)	ATP Perso (présence à l'école)	ATP Perso + (effectuées à l'endroit de votre choix)	Journées pédagogiques	
Hebdomadaire	20 h 30	2 h 30 (- 1 h d'encadrement non-fixé à l'horaire, il reste 1 h 30 à placer)	4 h (1 h 30 à placer, 2 h 30 déjà reconnues pour l'accueil et les déplacements)	31,5 min. Reconnues pour les 10 rencontres collectives et les 3 rencontres de parents	4 h 285		32 h
Annuelle	738 h	90 h (54 h à placer, 36 h déjà reconnues)	144 h (54 h à placer, 90 h déjà reconnues)	21 h (15 h/année pour 10 rencontres collectives et 6 h/année pour 3 rencontres de parents)	179 h	108 h ¹ 5 h 24 par journée X 20 journées	1280 h

¹ Sur votre formulaire de tâche annuelle, les 108 h des journées pédagogiques se retrouvent dans les ATP générales.